



Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 6 juillet 2021 soit immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge fixée à 19 h, à la salle Sainte-Véronique de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt et M. Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La ou les personne(s) suivante(s) est ou sont absente(s) au cours de la présente séance, M. Denis Brabant et M. Alain Otto.

Mme Katia Morin, greffière est également présente.

Mme Martine Vézina, directrice des finances et directrice générale adjointe, et Mme Marlène Paquin, conseillère en relations publiques et médias sociaux, sont aussi présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu en présentiel avec un maximum de 25 personnes présentes dans la salle. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 07.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants. M. Denis Brabant et M. Alain Otto sont absents.

229/06-07-2021

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 juin 2021

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 PIIA 2021-40032 - PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville (1039, rue L'Annonciation Nord)
- 2.2 Dérogation mineure numéro 2021-40033 (Rue Léger)
- 2.3 PIIA 2021-40034 - PIIA-01 s'appliquant aux portes d'entrée principales (1620, rue L'Annonciation Nord)



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

- 2.4 Mandat à une firme d'avocats – Dossier d'infraction du matricule 3042-44-9789
- 2.5 Révision du schéma d'aménagement – Nomination d'un représentant au comité d'experts de la MRC d'Antoine-Labelle
- 2.6 Acceptation des modifications pour la propriété située sur le lot 6 139 983 - Villa Cartier
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 2021-412 relatif à la rénovation et à l'agrandissement de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
 - 3.2 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-413 relatif aux animaux domestiques
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2021
 - 5.2 Vente du futur lot 6 448 190 - Régularisation pour la propriété du lot 5 995 173 sur le chemin Francisco
 - 5.3 Modification de la résolution 221/16-06-2021 – Appel d'offres numéro 2021-01 – Travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse et sur les rues Labelle Nord et Boileau – Autorisation de paiement du décompte numéro 2
 - 5.4 Appel d'offres numéro 2021-01 - Travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse et sur les rues Labelle Nord et Boileau – Autorisation de paiement du décompte numéro 3
 - 5.5 Appel d'offres numéro 2021-02 – Travaux de construction d'un trottoir et drainage de la chaussée sur la rue L'Annonciation Nord à Rivière-Rouge – Autorisation de paiement du décompte numéro 1
 - 5.6 Refinancement des règlements numéro 118 et 131 et financement du règlement numéro 2020-388 – Résolution d'adjudication
 - 5.7 Refinancement des règlements numéro 118 et 131 et financement du règlement numéro 2020-388 - Résolution de concordance et de courte échéance
 - 5.8 Embauche de personnel - Dépôt de la liste
 - 5.9 Soutien au projet de relance de l'Abattoir des Hautes-Laurentides situé à Ferme-Neuve
 - 5.10 Appui financier au projet La Grande Séduction – Vétérinaire pour gros animaux
 - 5.11 Approbation du règlement 009-2021 adopté par la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER)
 - 5.12 Signature de l'entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation des équipements et services suivants : centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
 - 5.13 Entente avec la Municipalité de L'Ascension pour l'utilisation de l'écocentre du secteur Sainte-Véronique
 - 5.14 Projet de réinsertion sociale en collaboration avec la SDC et l'Arc-en-Soi : Embellissons notre Ville
 - 5.15 Affectation d'un surplus pour les dépenses découlant de l'agrandissement et de la rénovation de l'hôtel de ville
 - 5.16 Avenant numéro 1 – Interventions structurales des bâtiments existants pour le RÉCIM
 - 5.17 Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
 - 5.18 Paiement à l'organisme Plein air Haute-Rouge dans le cadre du contrat de service de délégation de gestion du Club de ski des Six Cantons
 - 5.19 Signature de l'acte de vente avec la MRC d'Antoine-Labelle pour le lot 5 809 874 - Chemin du Lac-Kiamika
 - 5.20 Lettre d'entente numéro 2017-2023 / 25 avec le Syndicat concernant la majoration du taux horaire de la classe 10
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Participation financière pour le projet de sensibilisation pour la sécurité nautique par les cadets de la Sûreté du Québec



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Octroi de contrat pour la démolition de la propriété située au 32, montée Marois
- 7.2 Remplacement de l'équipement de pompage du puits # 2
- 7.3 Achat d'un fardier
- 7.4 Octroi d'un mandat à la firme Équipe Laurence – Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet accélération

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Modification de la résolution 228/16-06-2021 relative à l'octroi de contrat pour l'achat et l'installation d'un module de jeu au parc de la Gare

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun

10. DIVERS

- 10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

230/06-07-2021

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Katia Morin, greffière.

ADOPTÉE

231/06-07-2021

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 16 JUIN 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 juin 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 juin 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Katia Morin, greffière.

ADOPTÉE

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

232/06-07-2021

2.1 PIIA 2021-40032 - PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE (1039, RUE L'ANNONCIATION NORD)

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville a été présentée pour la propriété située au 1039, rue L'Annonciation Nord, étant composée par le lot 6 139 657, anciennement le lot 248-2 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-06-4047;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'installation d'une enseigne sur poteau au nouveau commerce Mécanique GP s.e.n.c.;

CONSIDÉRANT que l'enseigne sur poteau sera située en cour avant;

CONSIDÉRANT que la conception sera de qualité et qu'elle s'harmonise avec son milieu environnant;

CONSIDÉRANT que l'enseigne ne masque pas de caractéristique architecturale d'intérêt;

CONSIDÉRANT que l'enseigne sera dans les teintes de noir et d'orange et composée d'un lettrage blanc;

CONSIDÉRANT que le bâtiment commercial est bleu et blanc avec de la brique brune;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone COM-10;

CONSIDÉRANT que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-10 sont conformes à l'ensemble des dispositions prévues au chapitre 7 du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables définies au Règlement numéro 185 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les membres du CCUE estiment que le projet respecte en majorité les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

- L'objectif 8 : Intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville, en fonction des critères édictés au règlement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-37/21.06.16 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 16 juin 2021, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande sous condition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt

Et résolu à l'unanimité :

De recommander, selon les esquisses fournies, d'accepter la présente demande visant à permettre l'installation d'une enseigne sur poteau au nouveau commerce Mécanique GP s.e.n.c., le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur avec les conditions suivantes :

- Harmoniser le bâtiment principal avec les couleurs de l'enseigne à venir, c'est-à-dire de changer les couleurs du bâtiment;
- Retirer tout autre lettrage en vitrine ou sur enseigne de l'ancien commerce.

ADOPTÉE

233/06-07-2021

2.2 DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-40033 (RUE LÉGER)

CONSIDÉRANT que la greffière n'a reçu aucun commentaire ou opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne la propriété située en bordure de la rue Léger, étant composée par les lots projetés 6 438 737 et 6 438 738, du cadastre officiel du Québec, anciennement le lot 6 139 946 du cadastre officiel du Québec et anciennement formé du lot 88 du cadastre officiel du Canton Marchand et du lot 271 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 3041-17-5324;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'aménagement d'une entrée charretière commune sur la ligne divisoire de deux (2) terrains, alors que la réglementation exige que l'entrée charretière soit aménagée à un minimum de 1,50 mètre de la limite du terrain;

CONSIDÉRANT qu'une habitation multifamiliale de six (6) logements sera construite sur chacun des deux (2) terrains;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire aménager une entrée charretière commune de la ligne divisoire des deux (2) terrains;

CONSIDÉRANT que l'entrée charretière desservira deux (2) terrains ayant le même usage;

CONSIDÉRANT que le fait d'avoir uniquement une entrée charretière optimisera la conservation de la végétation;

CONSIDÉRANT qu'actuellement les deux (2) terrains appartiennent au même propriétaire, mais qu'éventuellement ce pourrait ne plus être le cas;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables définies à l'article 7.5 du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans les zones RES-15 et RES-20;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-38/21.06.16 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 16 juin 2021, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à permettre l'aménagement d'une entrée charretière commune sur la ligne divisoire de deux (2) terrains, alors que la réglementation exige que l'entrée charretière soit aménagée à un minimum de 1,50 mètre de la limite du terrain, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

234/06-07-2021

2.3 PIIA 2021-40034 - PIIA-01 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉE PRINCIPALES (1620, RUE L'ANNONCIATION NORD)

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01 s'appliquant aux portes d'entrée principales a été présentée pour la propriété située au 1620, rue L'Annonciation Nord, étant composée par le lot 6140430, anciennement lots P 56-A et P 56-B, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, et qui est identifiée par le matricule numéro 2943-99-8484;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la réfection de la façade et la modification des enseignes en façade et sur poteau du commerce Tigre Géant;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est d'une grande ampleur et que son impact visuel est important;

CONSIDÉRANT que les couleurs choisies sont sobres;

CONSIDÉRANT que l'enseigne sur poteau aura une couleur qui ne s'agence pas aux couleurs du bâtiment, mais qui est représentative de la bannière commerciale;

CONSIDÉRANT que l'enseigne sur poteau peut être remplacée sans passer au CCUE puisque ce changement en relation à la bannière commerciale est permis au règlement;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT qu'il y aura un ajout de revêtement de briques au niveau du sol de 42 pouces de haut sur toute la longueur en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de végétation en façade du bâtiment et qu'il n'y a aucun aménagement ceinturé du terrain;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-09 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les membres du CCUE estiment que les modifications projetées respectent les objectifs et critères du PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrée;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-39/21.06.16 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 16 juin 2021, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande sous condition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à permettre la réfection de la façade et la modification des enseignes en façade et sur poteau dudit commerce, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur avec les conditions suivantes :

Conditions :

- Agencer la couleur de la porte latérale gauche au revêtement qui sera installé de chaque côté;
- Ajouter de la végétation en façade (arbres et/ou bacs à fleurs).

Suggestions :

- Ajouter une toiture au-dessus de l'entrée principale;
- Aménager le stationnement avec des bandes délimitées de béton et des portions gazonnées.

ADOPTÉE

235/06-07-2021

2.4 MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – DOSSIER D'INFRACTION DU MATRICULE 3042-44-9789

CONSIDÉRANT que le lot plus amplement connu et désigné comme étant le lot 5 996 020 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 3042-44-9789 (ci-après appelé la Propriété) est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'il se trouve sur la Propriété un immeuble portant le numéro civique 50, chemin de La Macaza;

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas entretenu et qu'il y a plusieurs nuisances dans le boisé à l'arrière;

CONSIDÉRANT que malgré les avis, discussions et rencontres avec le propriétaire, ce dernier a refusé de se conformer;

CONSIDÉRANT que le propriétaire ne retourne pas les appels téléphoniques de la Ville;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a été reconnu coupable par la cour municipale d'une infraction pour le manque d'entretien du bâtiment;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT que des plaintes ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'emplacement est à la vue de tous;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une inspection de la Propriété, il a été constaté que le bâtiment manque toujours d'entretien et que des nuisances sont toujours présentes dans le boisé arrière;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut tolérer une contravention à ses règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la firme Trivium avocats soit et est mandatée afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

236/06-07-2021

2.5 RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ D'EXPERTS DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT que lors de la mise sur pied du comité d'experts de la MRC d'Antoine-Labelle en 2015, Mme Carine Lachapelle avait été nommée représentante de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT la relance du comité d'experts de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle désire reconfirmer la présence de Mme Lachapelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, représentante de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre dudit comité d'experts de la MRC d'Antoine-Labelle pour la révision de schéma d'aménagement.

ADOPTÉE

237/06-07-2021

2.6 ACCEPTATION DES MODIFICATIONS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE LOT 6 139 983 - VILLA CARTIER

CONSIDÉRANT la validation des changements dans l'aménagement extérieur suite à des constats de modifications en relation avec les résolutions précédentes et le plan de paysagement de Des-Bau paysage du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT les explications des modifications apportées;

CONSIDÉRANT que les arbres et arbustes projetés sont présents, mais à des endroits différents en raison du déneigement et des écrans végétaux pour les propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier (lot 6 139 983 – matricule 3041-35-0468) effectuée par le Service d'urbanisme et d'environnement;

CONSIDÉRANT le plan préparé par le Service d'urbanisme et d'environnement, démontrant les modifications acceptées afin de faciliter la compréhension du demandeur;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter les modifications, tel que constaté par l'officier-conseil/construction en date du 16 juin 2021.

ADOPTÉE

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-412 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À L'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

La greffière, Mme Katia Morin, dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2021-412 relatif à la rénovation et à l'agrandissement de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, tenue du 4 juin 2021 au 18 juin 2021.

Mme Morin fait lecture dudit certificat et déclare que ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

238/06-07-2021

3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-413 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

Mme Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-413 relatif aux animaux domestiques.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

239/06-07-2021

5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2021

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2021 se détaille comme suit :

Salaires :	154 636,98 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	99 985,94 \$
Comptes courants :	<u>1 979 583,16 \$</u>
Total :	2 234 206,08 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

240/06-07-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

5.2 VENTE DU FUTUR LOT 6 448 190 - RÉGULARISATION POUR LA PROPRIÉTÉ DU LOT 5 996 576 SUR LE CHEMIN FRANCISCO

CONSIDÉRANT l'entente écrite du courriel en date du 10 juin 2021 pour la vente d'une partie du lot 5 996 576 du cadastre officiel du Québec, anciennement connue et identifiée comme étant une partie des lots 40 et 41 du Rang Nord-Est de la Rivière-Rouge, Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, d'une superficie de 228,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que Mme Stéphanie Gagnon a préparé un plan cadastral parcellaire pour le cadastre du Québec en date du 20 mai 2021, identifié comme le numéro de minute 842 et décrivant la parcelle qui sera vendue sous le lot 6 448 190 du cadastre officiel du Québec, le tout conditionnellement aux approbations requises;

CONSIDÉRANT les délais nécessaires pour obtenir les approbations requises de la Ville et du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise la vente d'une partie du lot 5 996 576 du cadastre officiel du Québec, tel qu'identifié par l'arpenteur-géomètre, Stéphanie Gagnon, au plan cadastral parcellaire pour le cadastre du Québec en date du 20 mai 2021, identifié comme le numéro 842 de ses minutes et décrivant la parcelle qui sera vendue sous le lot 6 448 190 du cadastre officiel du Québec, le tout conditionnellement aux approbations requises, ayant une superficie de 228,6 mètres carrés au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux conditions suivantes :

- Tous les honoraires professionnels, coûts, dépens et frais pouvant être associés au travail des professionnels désignés dans ce dossier ainsi que les frais notariés et de la publicité de l'acte de vente seront à la charge de l'acheteur;
- L'acte notarié devra comprendre, au chapitre des conditions et garanties, une déclaration à l'effet que les propriétaires reconnaissent, acceptent et assument que la vente intervient sans aucune garantie, de quelque nature qu'elle soit, tel que vu et au risque des acheteurs.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment l'acte de vente.

ADOPTÉE

241/06-07-2021

5.3 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 221/16-06-2021 – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-01 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA MONTÉE ALPHONSE ET SUR LES RUES LABELLE NORD ET BOILEAU – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT que le montant de la retenue était cumulatif, soit un montant de 86 540,66 \$;

CONSIDÉRANT qu'il faut prendre en considération le montant de la retenue seulement pour le décompte numéro 2, soit un montant de 48 780,77 \$;

CONSIDÉRANT les factures #1500 et #1503 datées du 11 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

De modifier la résolution 221/16-06-2021 afin de confirmer la retenue de 10 % au montant de 48 780,77 \$ pour le décompte numéro 2.

ADOPTÉE

242/06-07-2021

5.4 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-01 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA MONTÉE ALPHONSE ET SUR LES RUES LABELLE NORD ET BOILEAU – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 3

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement du montant total de 105 744,70 \$ plus les taxes applicables (montant net de 111 018,72 \$) du décompte numéro 3 à la compagnie TRB inc. relatif aux travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse, les rues Labelle Nord et Boileau, le tout conformément aux documents reçus par courriel le 6 juillet 2021 et conditionnellement à la réception des quittances.

De confirmer la retenue au montant de 274 537,54 \$.

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2020-389.

ADOPTÉE

243/06-07-2021

5.5 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-02 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET DRAINAGE DE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE L'ANNONCIATION NORD À RIVIÈRE-ROUGE – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT une subvention accordée de 100 000 \$ dans le cadre du programme PRIMADA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 164 633 \$ plus les taxes applicables (montant net de 172 844,07 \$) du décompte numéro 1, à la compagnie Uniroc Construction inc. relatif à la construction d'un trottoir sur la rue L'Annonciation Nord, le tout conformément aux documents reçus par courriel le 29 juin 2021 et conditionnellement à la réception des quittances.

De confirmer la retenue de 10 % au montant de 18 292,56 \$ plus les taxes applicables (montant net de 19 204,90 \$).

Que ladite dépense soit prise à même l'aide financière du programme PRIMADA et que le solde de ladite dépense soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 336.

ADOPTÉE

244/06-07-2021

5.6 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 118 ET 131 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-388 – RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 juillet 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 juillet 2021
Montant :	1 276 800 \$		



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juillet 2021, au montant de 1 276 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

72 400 \$	1,68000 %	2022
73 600 \$	1,68000 %	2023
75 000 \$	1,68000 %	2024
76 300 \$	1,68000 %	2025
979 500 \$	1,68000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,68000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

72 400 \$	1,70000 %	2022
73 600 \$	1,70000 %	2023
75 000 \$	1,70000 %	2024
76 300 \$	1,70000 %	2025
979 500 \$	1,70000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,70000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

72 400 \$	0,60000 %	2022
73 600 \$	0,80000 %	2023
75 000 \$	1,10000 %	2024
76 300 \$	1,30000 %	2025
979 500 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,63500

Coût réel : 1,80898 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 juillet 2021 au montant de 1 276 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 118, 131 et 2020 388. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

245/06-07-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

5.7 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 118 ET 131 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-388 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 276 800 \$ qui sera réalisé le 13 juillet 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
118	514 200 \$
131	378 200 \$
2020-388	384 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 118, 131 et 2020-388, la Ville de Rivière-Rouge souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juillet 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 janvier et le 13 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice des finances;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	72 400 \$	
2023	73 600 \$	
2024	75 000 \$	
2025	76 300 \$	
2026	77 900 \$	(à payer en 2026)
2026	901 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 118, 131 et 2020-388 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

5.8 EMBAUCHE DE PERSONNEL - DÉPÔT DE LA LISTE

La liste des embauches des personnes salariées au cours du mois de juin 2021 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Statut	Fonction accordée	Date
Marie-Claude Lecault	Temporaire	Adjointe administrative – Équipe volante	7 juin 2021
Claude Bruneau	Régulier à temps partiel	Agent du territoire	10 juin 2021
Christopher Charlebois	Temps complet	Préposé aux plateaux récréatifs	29 juin 2021
Nathan Gagné	Temporaire	Chauffeur-journalier – Loisirs et travaux publics	29 juin 2021
Simon Séguin	Étudiant	Sauveteur croix de bronze	13 juin 2021
Loïc Morin	Étudiant	Sauveteur croix de bronze	13 juin 2021
Jordan Dion	Étudiant	Animateur camp de jour	20 juin 2021
Simon Maillé	Étudiant	Animateur camp de jour	20 juin 2021
Emmy Rochon-Lauzon	Étudiante	Animateur camp de jour	20 juin 2021
Alison Rochon-Lauzon	Étudiante	Animateur camp de jour	20 juin 2021
Britanie Lebrun	Étudiante	Animateur camp de jour	20 juin 2021
Léane L'Espérance	Étudiante	Animateur camp de jour	20 juin 2021

246/06-07-2021

5.9 SOUTIEN AU PROJET DE RELANCE DE L'ABATTOIR DES HAUTES-LAURENTIDES SITUÉ À FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter son soutien quant à l'adaptation de l'exploitation et l'acquisition d'équipements pour le démarrage de l'Abattoir des Hautes-Laurentides situé à Ferme-Neuve ci-après nommé l'Abattoir de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que la relance des activités aura un impact économique tant au niveau local qu'au niveau régional;

CONSIDÉRANT la mobilisation des acteurs locaux dans le développement de ce projet qui met en valeur les potentiels économiques du secteur bioalimentaire;

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pénurie généralisée d'abattoirs de proximité au Québec ainsi que la prise de conscience de l'importance de l'achat local et de l'occupation du territoire auprès des consommateurs, qui jouent maintenant d'autant plus en faveur de la réussite d'un tel projet;

CONSIDÉRANT que l'agriculture dans la MRC Antoine-Labelle représente des revenus annuels bruts de 43,5 millions de dollars, générés par 220 entreprises agricoles de toutes tailles, réparties dans toutes les municipalités, dont 45 entreprises spécialisées dans l'élevage bovin qui génèrent 4,9 millions de dollars et cultivent près de 6 000 ha de terres agricoles, mais que depuis 2010, la MRC a perdu près du tiers de ses éleveurs;

CONSIDÉRANT que la majorité des animaux élevés dans la région prennent actuellement la route des encans, pour rejoindre les parcs d'engraissement situés au sud de la province et de l'Ontario;

CONSIDÉRANT que le projet de relance de l'Abattoir de Ferme-Neuve permettrait de donner l'élan nécessaire au développement d'une filière créatrice de richesse pour la région, de consolider les entreprises existantes, d'encourager la relève et d'accroître la part de mise en marché de proximité en offrant un produit de qualité aux consommateurs de la région;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides dans sa démarche de relance de l'exploitation de l'Abattoir de Ferme-Neuve.

Que la Ville de Rivière-Rouge manifeste son intention de participer financièrement à la relance de l'exploitation de l'Abattoir de Ferme-Neuve à la hauteur de 2 000 \$, dont une part sociale de 10 \$ et 199 parts privilégiées à 10 \$ comme membre de soutien conditionnel à l'approbation d'un plan de financement complet et réaliste par les autorités compétentes.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents et nécessaires notamment la demande d'admission – membre de soutien.

Qu'un représentant du conseil municipal puisse siéger au conseil d'administration à titre d'observateur.

Que ladite dépense soit prise au surplus non affecté.

ADOPTÉE

247/06-07-2021

5.10 APPUI FINANCIER AU PROJET LA GRANDE SÉDUCTION – VÉTÉRINAIRE POUR GROS ANIMAUX

CONSIDÉRANT que la région des Hautes-Laurentides vit un problème d'attraction et de rétention de médecins vétérinaires depuis plusieurs années et que les médecins vétérinaires locaux peinent à suffire à la demande sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail composé de M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, M. André-Marcel Evéquo, maire de Mont-Saint-Michel et M. Gilbert Pilote, préfet de la MRC et maire de Ferme-Neuve (le « Comité de Travail »), s'est penché sur la situation de la pénurie de vétérinaires pour gros animaux dans la région des Hautes-Laurentides afin de connaître les besoins et les enjeux et de trouver des solutions à être mises en place;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, au nom du Comité de Travail, sollicite notre appui financier au projet La Grande Séduction visant à accueillir un ou des vétérinaires dans la MRC d'Antoine-Labelle dans le but de soutenir les vétérinaires locaux dans leur pratique dans le contexte actuel de pénurie de vétérinaires pour gros animaux;

CONSIDÉRANT que le projet La Grande Séduction vise également la mise en place d'une stratégie afin de faire découvrir la région des Hautes-Laurentides aux vétérinaires ainsi accueillis dans l'espoir ultime qu'ils décident de s'y établir en permanence;

CONSIDÉRANT que ce projet est porté par M. Luc Diotte, maire de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et appuyée financièrement par la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (le « MAPAQ »);

CONSIDÉRANT que le financement du salaire du remplacement des vétérinaires est déjà assumé par le MAPAQ et que Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle a confirmé un apport financier de 10 000 \$ provenant du fonds discrétionnaire de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les coûts pour le projet La Grande Séduction s'élèvent à 24 000 \$ pour l'année 2021 et qu'un appui financier au montant maximal de 850 \$ par municipalité est demandé par la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, au nom du Comité de Travail;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la demande d'appui financier au montant maximal de 850 \$ dans le cadre du projet La Grande Séduction, lequel consiste au paiement des frais d'hébergement du ou des vétérinaire(s) accueilli(s) pour l'année 2021.

Que cette entente soit conditionnelle à ce qu'un vétérinaire vienne s'installer dans notre région.

ADOPTÉE

248/06-07-2021

5.11 APPROBATION DU RÈGLEMENT 009-2021 ADOPTÉ PAR LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 614.7 du Code municipal du Québec et de l'article 468.45.7 de la *Loi des cités et villes*, une régie peut constituer par règlement un fonds de roulement dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Règlement numéro 009-2021 de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RECR) décrétant la création d'un fonds de roulement de 130 000 \$ dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, et ce, tel qu'adopté par la RCER lors de sa séance du 9 juin 2021 par la résolution 2021.06.029.

ADOPTÉE

249/06-07-2021

5.12 SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SUIVANTS : CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation des équipements et services suivants : centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge avec les municipalités de Lac-Saguay, La Macaza, L'Ascension et Nominingue signée le 5 février 2015;

CONSIDÉRANT que cette Entente venait à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 3 de l'article 6 de l'Entente prévoit que les dispositions quant au partage des dépenses s'appliqueront tant qu'une nouvelle entente ne sera pas signée;

CONSIDÉRANT que les termes de la nouvelle entente ont été présentés et acceptés par toutes les municipalités à l'Entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'Entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation des équipements et services suivants : centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026;

D'approuver l'entrée en vigueur de l'Entente à compter du 1^{er} janvier 2022;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer ladite Entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

250/06-07-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

5.13 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION POUR L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT un coût de gestion pour l'écocentre du secteur Sainte-Véronique de 7 900 \$ par l'Action Bénévole de la Rouge;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une journée par semaine tous les dimanches du 1^{er} juin au 31 août 2021;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une journée par mois du 1^{er} septembre 2021 au 15 mai 2022;

CONSIDÉRANT que les horaires seront variables selon les besoins découlant de l'affluence, les coûts seront ajustés annuellement et possiblement en cours d'année pour s'adapter aux besoins;

CONSIDÉRANT une entente de partenariat avec la municipalité de L'Ascension pour les résidents des secteurs : chemin du Pont-McCaskill, chemin du Lac-McCaskill et chemin des Merveilles;

CONSIDÉRANT un partage des coûts au prorata, soit selon le nombre de matricules de chaque secteur;

CONSIDÉRANT les frais de gestion de 15 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'une entente avec la municipalité de L'Ascension afin que les résidents du chemin du Pont-McCaskill, du chemin du Lac-McCaskill et chemin des Merveilles puissent bénéficier du service de l'écocentre selon un partage des coûts de fonctionnement entre les municipalités au prorata du nombre de matricules.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

251/06-07-2021

5.14 PROJET DE RÉINSERTION SOCIALE EN COLLABORATION AVEC LA SDC ET L'ARC-EN-SOI : EMBELLISSONS NOTRE VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville veut favoriser l'inclusion notamment en participant au Programme de réinsertion sociale en collaboration avec la SDC et l'Arc-en-Soi;

CONSIDÉRANT que les participants à ce Programme s'impliqueront pour la conservation de la propreté des lieux publics et participeront activement à l'embellissement de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce Programme est prévu sur 12 semaines selon les modalités établies entre les participants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge confirme sa participation au Programme de réinsertion sociale et contribue financièrement jusqu'à un montant maximal de 7 290 \$.

Que le chef de service du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

252/06-07-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

5.15 AFFECTATION D'UN SURPLUS POUR LES DÉPENSES DÉCOULANT DE L'AGRANDISSEMENT ET DE LA RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT les coûts non admissibles à la demande de subvention RÉCIM;

CONSIDÉRANT un surplus du fonds non affecté disponible en 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'affecter un montant de 100 000 \$ du surplus non affecté pour les dépenses découlant du projet d'agrandissement et de rénovation de l'hôtel de ville, notamment et non limitativement pour l'achat d'équipement et de mobilier ou toute autre dépense nécessaire.

ADOPTÉE

253/06-07-2021

5.16 AVENANT NUMÉRO 1 – INTERVENTIONS STRUCTURALES DES BÂTIMENTS EXISTANTS POUR LE RÉCIM

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre aux normes des éléments structuraux du bâtiment existant pour l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter et de payer les coûts relatifs à l'avenant numéro 1 au montant de 15 000 \$.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus affecté pour l'agrandissement et la rénovation de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

254/06-07-2021

5.17 DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

CONSIDÉRANT la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT que lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

CONSIDÉRANT que l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;

CONSIDÉRANT que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT que les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximité et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

CONSIDÉRANT que les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

CONSIDÉRANT que les élus de la Ville de Rivière-Rouge sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants.

De transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la directrice de la direction régionale des Laurentides du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Claudette Larouche, au président de l'Union des municipalités du Québec, M. Daniel Côté, au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers ainsi que M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice du Québec.

ADOPTÉE

255/06-07-2021

5.18 PAIEMENT À L'ORGANISME PLEIN AIR HAUTE-ROUGE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICE DE DÉLÉGATION DE GESTION DU CLUB DE SKI DES SIX CANTONS

CONSIDÉRANT le contrat de service de délégation de gestion du Club de ski des Six Cantons, maintenant connu sous le nom de Centre de plein air Les six Cantons, à Plein Air Haute-Rouge signé le 29 juillet 2020 (ci-après Contrat);

CONSIDÉRANT que ce contrat est valide pour une période de cinq (5) ans, soit du 29 juillet 2020 au 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 2 du Contrat, suite à la première année complète de gestion par Plein Air Haute-Rouge, une révision du contrat sera réalisée par les parties;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du Contrat prévoit que Plein Air Haute-Rouge doit remettre les rapports financiers et d'activités, ce qui a été fait et que par la suite des ajustements au mandat pourront être effectués;

CONSIDÉRANT le paragraphe 4, de l'alinéa 1 de l'article 6 du Contrat prévoyant le versement d'une somme annuelle pour les fins d'entretien et de réparation des bâtiments, le tout, préalablement entendu entre les parties et versé suite à l'obtention des pièces justificatives;

CONSIDÉRANT les investissements projetés à l'été 2021 afin d'améliorer les infrastructures et ainsi assurer un meilleur service;

CONSIDÉRANT les coûts estimés de 30 000 \$ pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

Que la Ville de Rivière-Rouge contribue financièrement aux investissements projetés, soit l'entretien et les réparations des infrastructures sur le site, en payant exceptionnellement un montant maximal de 30 000 \$ à Plein Air Haute-Rouge pour l'été 2021 suite à la réception des factures justificatives, tel qu'entendu entre les parties pour l'application du Contrat.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté.

Que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution s'il y a lieu.

ADOPTÉE

256/06-07-2021

5.19 SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LE LOT 5 809 874 - CHEMIN DU LAC-KIAMIKA

CONSIDÉRANT la résolution 174/04-05-2021 relativement à la vente d'un terrain appartenant à la Ville portant le numéro de lot 5 809 874 du Cadastre officiel du Québec sur le chemin du Lac-Kiamika;

CONSIDÉRANT que la Ville doit posséder des titres clairs pour effectuer la vente;

CONSIDÉRANT que la Ville est adjudicataire du lot pour s'en être porté acquéreur lors d'une vente pour non-paiement de taxes effectuée par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la Ville doit signer un acte de vente avec la MRC d'Antoine-Labelle et en assumer les coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville autorise la signature de l'acte de vente du lot numéro 5 809 874 du cadastre officiel du Québec avec la MRC d'Antoine-Labelle.

Que la Ville paye les honoraires professionnels pour le présent acte de vente.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment l'acte de vente.

ADOPTÉE

257/06-07-2021

5.20 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2017-2023 / 25 AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT LA MAJORATION DU TAUX HORAIRE DE LA CLASSE 10

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'entente numéro 2017-2023 / 25 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, concernant la majoration du taux horaire de la classe 10, telle lettre d'entente dûment signée par le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

258/06-07-2021

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE SENSIBILISATION POUR LA SÉCURITÉ NAUTIQUE PAR LES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la participation financière de la Ville pour le projet de sensibilisation pour la sécurité nautique par les cadets de la Sûreté du Québec pour un montant maximum de 1 500 \$.

ADOPTÉE

259/06-07-2021

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LA DÉMOLITION DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 32, MONTÉE MAROIS

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du bâtiment situé au 32, montée Marois;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment doit être démolé afin d'agrandir l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été faites;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de démolition de la propriété située au 32, montée Marois, sauf les fondations, à M. Sébastien Ste-Marie selon sa soumission no 047 datée du 14 juin 2021, au montant de 13 000 \$ plus les taxes applicables (montant net de 13 648,38 \$).

Que ladite dépense soit prise dans le surplus affecté pour l'agrandissement et la rénovation de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

260/06-07-2021

7.2 REMPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE POMPAGE DU PUIIS # 2

CONSIDÉRANT le bris de la pompe du puits # 2;

CONSIDÉRANT la réhabilitation du puits et la nécessité de remplacer l'équipement de pompage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De remplacer la pompe du puits # 2 au coût de 7 000 \$ plus les taxes applicables (montant net de 7 349,13 \$) afin que ce puits soit utilisé et fonctionnel en cas de panne ou en cas d'urgence.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds réservé pour l'aqueduc.

ADOPTÉE

261/06-07-2021

7.3 ACHAT D'UN FARDIER

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

D'entériner l'achat d'un fardier auprès de Garage Marcel Héon, selon l'offre reçue le 21 juin 2021 au montant de 40 550 \$ (montant net de 42 572,43 \$), plus les taxes applicables, montant auquel sont ajoutés la taxe sur les pneus ainsi que les frais d'immatriculation pour un montant total de 46 736,36 \$.

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2021-410.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

262/06-07-2021

7.4 OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME ÉQUIPE LAURENCE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT la résolution 142/06-04-2021 relative au Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des services professionnels pour la préparation et le dépôt d'un rapport pour le rechargement granulaire de divers chemins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville entérine l'octroi du mandat à la firme Équipe Laurence pour la préparation et le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2024 – Volet accélération en lien avec le projet de rechargement de divers chemins.

ADOPTÉE

8. LOISIRS ET CULTURE

263/06-07-2021

8.1 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 228/16-06-2021 RELATIVE À L'OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN MODULE DE JEU AU PARC DE LA GARE

CONSIDÉRANT l'achat d'un module de jeu pour la somme maximale de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une dépense supplémentaire doit être approuvée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la résolution 228/16-06-2021 soit modifiée pour permettre une dépense maximale de 25 224 \$ plus les taxes applicables (montant net de 26 482,05 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de parc et terrain de jeux.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la greffière, Mme Katia Morin, a reçu des questions concernant la présente séance et il répond à ces questions.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 20 h 06.

Denis Charette
Maire

Katia Morin
Greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire